



TEXTE ADOPTÉ n° 768

« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2011-2012

24 novembre 2011

PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement
de la République française et le Gouvernement de l'Union des Comores
instituant un partenariat de défense,*

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE
EN PREMIÈRE LECTURE.

L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros : 3598 et 3959.

Article unique

Est autorisée l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Union des Comores instituant un partenariat de défense, signé à Paris le 27 septembre 2010, et dont le texte est annexé à la présente loi ⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 24 novembre 2011.

Le Président,
Signé : BERNARD ACCOYER

(1) Nota : voir le document annexé au projet de loi n° 3598.



ISSN 1240 - 8468